

Bon-à-tirer Mode d'emploi

Une journée de travail
Un service aux adhérents
de la MOT



Un service dédié aux adhérents de la MOT

La Mission Opérationnelle Transfrontalière a introduit en 2011 un nouveau service, le bon-à-tirer d'une journée de travail. Un bon-à-tirer permet de bénéficier d'une journée de travail annuelle de l'équipe technique de la MOT dédiée à chaque adhérent.

A qui s'adresse cette journée de travail ?

Chaque adhérent situé aux frontières françaises (offre qui s'adresse aux personnes morales) ayant réglé sa cotisation reçoit un bon-à-tirer annuel (deux l'année de son adhésion à la MOT). Un bon-à-tirer correspond à une journée de travail.

Comment utiliser le bon-à-tirer pour une journée de travail ?

Votre bon-à-tirer annuel vous est adressé dès réception de votre cotisation. Si un bon n'est pas utilisé la même année, il peut être reporté sur l'année suivante (uniquement). Pour l'utiliser, il suffit de nous le renvoyer par mail ou courrier aux coordonnées suivantes : mot@mot.asso.fr ; MOT, 38 rue des Bourdonnais, F-75001 Paris ; téléphone : 01 55 80 56 80 et de vous concerter ensuite avec l'équipe sur la date et le contenu de l'intervention souhaitée.

Qu'est-ce qu'on peut demander ?

Le bon-à-tirer peut être utilisé dans la limite d'une journée de travail pour des services suivants :

- ≡ Recherches de renseignements spécifiques
- ≡ Aide à l'organisation d'une manifestation
- ≡ Intervention lors d'une manifestation ou d'une réunion
- ≡ Etc.

Mutualisation des bons-à-tirer réalisés

La MOT met à disposition sur l'Espace membres¹ de son site Internet des notes techniques produites dans le cadre de ce service :

www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/publications-etudes-bat/bons-a-tirer-adherents/

¹ Merci de vous connecter en amont à l'Espace membres. En accès grand public seule la liste est disponible.